

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

**Objet : RD - Passation d'un avenant n° 2 à la convention de cofinancement relative aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin**

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 11

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

## **Bureau du 26 octobre 2017**

délibération n° 191-17

objet **RD - Passation d'un avenant n° 2 à la convention de cofinancement relative aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 088-15, la convention de cofinancement avec la commune de Cognin pour les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau.

Un premier avenant, relatif à une modification de la répartition des paiements sur le lot 1 « Terrassement », a été approuvé par décision au Bureau du 15 juin 2017.

La convention initiale de cofinancement des travaux d'aménagement de la ZAC du Coteau, entre la commune de Cognin et la Communauté d'agglomération, stipule dans son article 2 qu'un « avenant à la présente convention viendra compléter les montants à charge des deux collectivités pour les lots de travaux non attribués ».

Dans le cadre du déroulement de l'opération, un nouveau marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises Blondet TP – PL Favier, pour les travaux d'aménagement de la voie d'accès et de la place d'entrée de la ZAC du Coteau à Cognin.

Il est proposé de conclure un avenant n° 2 à la convention, pour préciser la répartition financière entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de Cognin, pour les travaux de la voie d'accès et de la place d'entrée.

Le montant total du marché de travaux s'élève à 449 923,44 € HT, soit 539 908,13 € TTC.  
Le marché est découpé en une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

Les prestations prises en charge par Chambéry métropole - Cœur des Bauges sont les suivantes :

- aménagement de la piste cyclable,
- reprise des bordures et des cheminements piétons, aux normes d'accessibilité, rue de la Forêt,
- reprise de la structure et du revêtement de chaussée, rue de la Forêt,
- sécurisation des carrefours rue de la Forêt,
- création de la place d'entrée de la ZAC (provisoire),
- aménagement des continuités piétonnes et cyclables pour la desserte des premiers logements de la ZAC du Coteau,
- gestion des eaux pluviales liées aux travaux,
- y compris travaux chez les riverains permettant la réalisation des aménagements.

Ces prestations ont été clairement identifiées dans le volume du marché de travaux.

Il est rappelé que la commune de Cognin participe financièrement à ces travaux conformément à la convention de projet, en tant qu'aménageur de la ZAC et suivant les règles financières des voiries d'intérêt communautaire.

Les prestations à charge de la commune de Cognin sont celles ne relevant pas des compétences de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, à savoir :

- fourniture et pose des conteneurs enterrés sur la ZAC,
- équipements d'éclairage public,
- réseaux de téléphonie,
- prestations d'embellissement et d'espaces verts.

Il est proposé d'arrêter la clé de répartition suivant le plan de financement détaillé ci-dessous :

DEFINITION DES PRIX - Prix en toutes lettres		Répartition des coûts	
		Cognin cpte de tiers	Chambéry métropole-Cœur des Bauges
	MONTANT GLOBAL		
<b>Tranche ferme (hors forfait container)</b>	338 313,28 €	16 611,18 €	321 702,10 €
		4,91%	95,09%
<b>Tranche ferme (forfait container)</b>	49 536,00 €	49 536,00 €	
		100,00%	
<b>Total tranche ferme</b>	<b>387 849,28 €</b>	<b>66 147,18 €</b>	<b>321 702,10 €</b>
<b>Tranche conditionnelle 1</b>	26 323,20 €	26 323,20 €	
		100,00%	
<b>Tranche conditionnelle 2</b>	30 336,56 €		30 336,56 €
			100,00%
<b>Tranche conditionnelle 3</b>	5 414,40 €	5 414,40 €	
		100,00%	
	TOTAL HT	449 923,44 €	97 884,78 €
	TVA 20 %	89 984,69 €	19 576,96 €
	TOTAL TTC	539 908,13 €	117 461,74 €
			352 038,66 €
			70 407,73 €
			422 446,39 €

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de cofinancement,

**Vu** la décision n° 088-15 du Bureau du 23 avril 2015, approuvant la convention de cofinancement pour les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin,

**Vu** le marché de travaux F17-069,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la passation d'un avenant n° 2 à la convention de cofinancement des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin, pour le marché de travaux de la voie d'accès et de la place d'entrée de la ZAC du Coteau,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 191-17

Objet de l'acte : RD - Passation d'un avenant n° 2 à la convention de cofinancement relative aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : AVT2 CONV° CO FINANCEMENT ZAC COTEAU COGNIN;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20215H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20215H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017